

# La collecte des textiles

## Qu'est ce qu'un « TLC » ?

TLC est l'acronyme de textile, linge et chaussures.  
En moyenne un français produit 7 kg de déchets par an qui finissent encore pour partie dans nos poubelles.  
Les TLC en bon état sont pour beaucoup remis à des associations ou sont réutilisés dans le réseau familial ou amical.  
Et ce sont les articles dépareillés, troués, tachés ou décolorés qui encombrant nos armoires et alourdissent nos bacs à ordures ménagères. Pourtant, ces articles aussi peuvent connaître une seconde vie !

Des bornes sont à votre disposition pour la collecte de ces produits dans votre déchetterie.



## Et la collecte en porte-à-porte ?

Vous avez peut-être déjà reçu un coupon vous proposant de déposer vos vêtements en sacs devant votre domicile. Ces filières de collecte ne sont pas reconnues par les collecteurs traditionnels et la traçabilité de votre don n'est pas garantie. Votre dépôt en borne permet de créer des emplois durables. Pensez-y !

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RECYCLAGE  
DES TLC RENDEZ VOUS SUR LE SITE :

[www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

## Que mettre dans les bornes ?



### LES GRANDS VÊTEMENTS

(pantalon, polo, manteau,  
robe, pull...)



### LINGE DE MAISON

(drap, torchon, nappe,  
serviette de bain...)



### LES PETITS VÊTEMENTS

(layette, cravate, chaussettes  
et collants, sous-vêtements,  
maillot de bain...)



### LES CHAUSSURES ATTACHÉES PAR PAIRE

(baskets, sandales, tongs,  
bottes, escarpins...)

## Les TLC, non souillés et secs doivent être déposés en sac.

Le SICTOM du Val de Saône (ainsi que 6 autres collectivités adhérentes) a participé, dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets (21 au 29 novembre), au concours mis en place par le SYTEVOM.

15 centres périscolaires du territoire du SICTOM ont été sensibilisés au tri des TLC et ont ainsi collecté + de 6 tonnes dans leurs centres. Plus de 21 tonnes ont été collectées sur l'ensemble des participants du SYTEVOM ! Les résultats détaillés du concours sont disponibles sur le site du SYTEVOM. Un grand merci à l'ensemble des participants !!



# Pour améliorer la qualité de notre tri, poursuivons nos efforts !

Quelles sont les principales erreurs de tri dans votre bac ?



**LES OBJETS EN PLASTIQUES**  
(cintres, jouets, tuyaux, etc...) qui ne sont pas des emballages temporaires.



**LE TISSU, LES VÊTEMENTS & LES CHAUSSURES**



**LES OBJETS IMBRIQUÉS**  
(déchets recyclables dans des sacs plastiques, journaux sous film...)



**LES OBJETS DANGEREUX**  
(seringues...)



**OBJETS DIVERS**  
(couches et protections intimes, cartouches d'impressions, CD et DVD...)



**LE PAPIER DÉCHIQUETÉ**  
Il peut être déposé dans les bennes à papier de votre déchetterie !



**TOUT CE QUI EST SOUILLÉ**  
(mouchoirs, serviettes en papier usagées, nappes, cartons à pizza...)

**POUR VOUS AIDER À TRIER, CONSERVER & CONSULTER LA PAGE RECTO / VERSO CI-CONTRE.**

## Focus sur les déchets

Certains déchets de la restauration rapide peuvent également être valorisés !



**BOÎTE DE BURGER EN CARTON VIDÉE & SANS SAUCE**



**LES GOBELETS EN CARTON VIDÉS, SANS COUVERCLE NI PAILLE**



**POCHETTES À FRITES VIDÉES & SANS SAUCE**



**LES BOÎTES MENU ENFANT TYPE « HAPPY MEAL »**



**LE SAC PAPIER DE VENTE À EMPORTER VIDÉ**

## Pensons à eux !

Le tri dans votre centre de valorisation est pour grande partie manuel. Des hommes et des femmes sont au contact de ces déchets. Respectons leurs conditions de travail !

La qualité du tri est contrôlée par les brigades du tri du SICTOM du Val de Saône ou par les ripeurs lors de la collecte. En cas d'anomalie, vous serez avertis par l'autocollant ci-dessous.



RETROUVEZ NOS CONSIGNES DE TRI SUR NOTRE SITE INTERNET :

[www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)

OU N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, NOS AGENTS VOUS LES FERONT PARVENIR DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.





## Les déchets acceptés en vrac dans votre bac de tri



CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES & PAPIERS  
(JOURNAUX, REVUES, COURRIERS, PROSPECTUS,...)



EMBALLAGES MÉTALLIQUES  
(CONSERVES, CANETTES,  
AÉROSOLS, BOÎTES DE THÉ,...)



EMBALLAGES TEMPORAIRES PROPRES



BOUTEILLES, FLACONS  
& CUBITAINERS EN PLASTIQUE

**NE LAVEZ PAS VOS DÉCHETS  
À L'EAU « PROPRE »**  
mais avec votre eau  
de vaisselle par exemple.

.....  
**RETENEZ LES MOTS CLÉS  
DU TRI :**

**EMBALLAGES • TEMPORAIRES  
VIDES • PAS IMBRIQUÉS  
MATÉRIAUX SÉPARÉS • EN VRAC**





## Les déchets interdits dans votre bac de tri

### À DÉPOSER DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



SACS POUBELLES, VAISSELLE JETABLE, MOUCHOIRS EN PAPIER USAGÉS, ESSUIE-TOUT USAGÉ, PAQUETS DE CIGARETTES & MÉGOTS, RASOIRS, COUCHES...

### À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE



VÊTEMENTS, BOÎTES EN PLASTIQUE, FÛTS DE BIÈRE, AMPOULES, PAPIER DÉCHIQUETÉ, GROS CARTONS, VAISSELLE CASSÉE, PILES, EMBALLAGES POLYSTYRÈNE...

### À RAMENER EN PHARMACIE



MÉDICAMENTS,  
DÉCHETS MÉDICAUX  
& PHARMACEUTIQUES

### AU COMPOSTEUR



DÉCHETS ORGANIQUES,  
VÉGÉTAUX

### À DÉPOSER EN PAV VERRE



BOUTEILLES, POTS  
& BOCAUX EN VERRE

**ERREURS DE TRI EN HAUSSE = INCIDENCE SUR VOTRE FACTURE**